

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE-SAONE**  
**Compte-rendu de la**  
**97<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2024**

**P R O J E T**

La 97<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Saône s'est tenue le samedi 27 avril 2024, salle Alain Parisot à VESOUL.

Le **Président Michel DORMOY** ouvre la séance, sous le contrôle de Me GRUX, huissier de justice, en remerciant les personnalités présentes devant un public d'environ 250 personnes (chasseurs du département, présidents d'UGC, d'ACCA, d'associations cynégétiques et responsables de chasses privées).

Participaient à cette assemblée M. Romain ROYET, Préfet de la Haute-Saône, M. Antoine VILLEDIEU, Député, M. Emeric SALMON, Député, M. Didier CHAPUIS, Directeur de la DDT, M. Jean Marie BERTIN, Vice-Président du Département de la Haute-Saône, M. Alain CHRETIEN, Maire de Vesoul et Président de l'Agglomération, M. Loïc LABORIE, Collaborateur parlementaire, représentant M. Olivier RIETMANN, Sénateur, M. Anthony MARIE Président de la Communauté de Commune de la Haute-Comté, M. Thierry CHALMIN Président de la Chambre d'Agriculture du département, M. le Colonel Thierry CRAMPÉ, Commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Saône, M. Rémi COLLET, Directeur de l'agence ONF de Vesoul ainsi que M. Benoît SOLONEL, chef de service département adjoint de l'OFB.

Etaient présents également les gardes particuliers, les lieutenants de louveterie, les piégeurs, les chasseurs de grand gibier, l'UNUCR, les associations des chasseresses et des jeunes chasseurs, les présidents d'unités de gestion cynégétique, les estimateurs, la fédération de pêche ainsi que le président de la FDC 90.

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu de la précédente assemblée générale du 22 avril 2023, **M. DORMOY donne lecture de son rapport moral** où il rappelle, notamment :

- L'instauration d'une taxe territoriale devant contribuer à au moins 30 % des recettes dégâts budgétisées.
- L'avancement des travaux sur le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030.
- Le manque de moyen et de personnel au service départemental de l'OFB pour exercer leurs missions de police de la chasse.
- La défense de la pratique de la chasse et le développement des actions de biodiversités réalisées en Haute-Saône telles que la mise en place d'opérations en faveur des milieux humides ainsi que les plantations de haies et de vergers.

**M. GHEERBRANT, expert-comptable de la Société MAZARS**, présente en détail les comptes de la fédération certifiés par **M. VALDENAIRE, commissaire aux comptes AC2R**.

**M. Frédéric THOMAS, trésorier de la fédération**, présente le budget prévisionnel 2024/2025, puis le montant des cotisations fédérales et le prix des bracelets.

### Prix des bracelets :

Bracelet Sanglier	> 5,00 € prix matériel, plus participation indemnisation dégâts		
		Bracelet Cerf Adulte	> 300,00 €
Bracelet Chevreuil	> 23,00 €	Bracelet Daguet	> 200,00 €
Bracelet Daim	> 75,00 €	Bracelet Biche	> 110,00 €
Bracelet Chamois	> 75,00 €	Bracelet Faon	> 80,00 €
		Bracelet Cerf Sika	> 5,00 €

### Prix des timbres :

	Cas général
Timbre fédéral	82,00 €
Timbre fédéral temporaire 9 j	41,00 €
Timbre fédéral temporaire 3 j	20,50 €

	Cas général
Timbre grand gibier départemental	18,00 €
Timbre grand gibier départemental 9 j	18,00 €
Timbre grand gibier départemental 3 j	18,00 €

**Le Président Michel DORMOY**, présente la contribution à l'hectare qui sera facturée par la FDC à chaque territoire. L'objectif de la fédération est de limiter au maximum l'impact financier de cette taxe pour les territoires. Le prix de vente des bracelets de sanglier (par les UGC) et de grands cervidés sont donc diminués afin de stabiliser les recettes dégâts.

**M. Régis LECORNEY, secrétaire général**, présente le rapport d'activité dressant le bilan de la saison de chasse écoulée, des formations dispensées par la fédération et des actes environnementales menées par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône.

Le secrétaire fait ensuite le point sur le suivi des espèces, la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibier et les actions de suivis de la faune et en faveur des habitats.

**M. Régis LECORNEY** présente ensuite le projet cynégétique pour le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030.

**Le Président Michel DORMOY**, présente ensuite les propositions de dates d'ouverture-clôture de la saison de chasse 2024/2025.

**L'ensemble des RESOLUTIONS** est adopté à l'unanimité.  
Celles-ci sont annexées au présent compte-rendu.

Le président Michel DORMOY procède, avec les élus, à la remise des médailles fédérales.

#### **RECOMPENSES FEDERALES :**

**La médaille de bronze** est attribuée à :

M. MOUGENET Camille, ACCA AUTREY LE VAY  
Mme JEANGERARD Régine, ACCA CERRE LES NOROY  
M. BRASLERET Robert, ACCA BOURGUIGNON LES CONFLANS

**La médaille d'argent** est attribuée à :

M. Hervé GIRARDET, ACCA CUBRY LES SOING  
M. Gérald ROUSSELLE, ACCA MELIN

La parole est laissée aux participants officiels pour le discours des invités :

- Monsieur Benoît SOLONEL, Chef de Service Adjoint de l'OFB de la Haute-Saône
- Monsieur Rémi COLLET, représentant de l'ONF de la Haute-Saône
- Monsieur Thierry CHALMIN, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Monsieur Jean-Marie BERTIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône
- Monsieur Emeric SALMON, Député de la Haute-Saône
- Monsieur Antoine VILLEDIEU, Député de la Haute-Saône
- Monsieur Romain ROYET, Préfet de la Haute-Saône.

Le Président Michel DORMOY remercie tous les participants et déclare close la 97<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Saône.

Le Secrétaire,

Régis LECORNEY

Le Président,

Michel DORMOY

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et les rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approuvé à l'unanimité

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022/2023.

Approuvé à l'unanimité

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 569 097,43 €uros aux comptes d'autres réserves selon les modalités suivantes :

- Service gestion 291 475,83 €uros
- Service dégâts 277 621,60 €uros

Après affectation, les fonds associatifs se décomposent ainsi :

- Réserves service gestion 3 972 126,55 €uros
- Réserves service dégâts 1 286 551,33 €uros
- Fonds associatifs sans droit 251 940,29 €uros

Le total des fonds associatifs s'élève au 30 juin 2023 à : 5 510 618,17 €uros, contre 4 941 520,74 €uros au 30 juin 2022.

Approuvé à l'unanimité

## QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes, approuve les dits rapports.

Approuvé à l'unanimité

## CINQUIÈME RÉOLUTION

A la suite de la présentation du budget 2024/2025 validé par le Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve celui-ci, caractérisé par un total de produits de 2 551 528 €uros et un total de charges de 2 510 459 €uros, dégageant ainsi un résultat prévisionnel de + 41 069 €uros.

Approuvé à l'unanimité

# SIXIÈME RÉOLUTION

A la suite de la présentation du budget 2024/2025 par le Conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe les cotisations selon les modalités présentées en annexes :

## BRACELETS :

Bracelet Sanglier > 5,00 € prix matériel,  
plus participation indemnisation dégâts

Bracelet Chevreuil > 23,00 €

Bracelet Daim > 75,00 €

Bracelet Chamois > 75,00 €

Bracelet Cerf Adulte > 300,00 €

Bracelet Daguet > 200,00 €

Bracelet Biche > 110,00 €

Bracelet Faon > 800,00 €

Bracelet Cerf Sika > 5,00 €

N.B. Pour les bracelets Cerf Sika : Remboursement possible en cas de non utilisation et retour du bracelet à la FDC 70.

## PRIX DES TIMBRES :

	Cas général		Cas général
Timbre fédéral	82,00 €	Timbre grand gibier départ.	18,00 €
Timbre fédéral temporaire 9 j	41,00 €	Timbre grand gibier dép. 9 j	18,00 €
Timbre fédéral temporaire 3 j	20,50 €	Timbre grand gibier dép. 3 j	18,00 €

**Nouveau chasseur :** La première validation annuelle du permis de chasser qu'il obtient l'habilité à chasser sur l'ensemble du territoire national. La condition est que la validation soit prise moins d'un an après l'obtention du titre permanent. Cotisation départementale nationalisée : 30 €. Part forfaitaire FNC : 1 €.

## ADHÉSION DES TERRITOIRES :

Part fixe : 150 € ; Part variable : 0,257 € de l'hectare indexée sur l'indice INSEE

Approuvé à l'unanimité

# SEPTIÈME RÉOLUTION

A la suite de la présentation du budget 2024/2025 par le conseil d'administration, l'assemblée générale valide les contributions à l'hectare pour la saison 2024-2025 :

Territoires inclus dans l'UGC de	surface totale	contribution ha en fct de la proportion de dégat par UGC	valeur contribution ha
L'ABBAYE DE CHERLIEU	31481	9915	0,315
LE BASSIN DE CHAMPAGNEY	22641	18 374,0	0,812
LA BELLE VAIVRE	33615,16	20 723,1	0,616
LA BASSE VALLEE DE L'OGNON	17543,45	5 089,5	0,290
LE CENTRE	36980	5 404,1	0,146
LES CINQ MASSIFS	41369,84	15 306,2	0,370
L'ERMITAGE	21387,58	15 140,4	0,708
LES FRANCHES COMMUNES	22881,31	9 037,7	0,395
LES GRANDS BOIS	27721,03	6 548,1	0,236
LE GRAYLOIS	11868,37	4 113,0	0,347
LES MILLE ETANGS	18366,92	5 890,6	0,321
LES MONTS DE GY	24578,67	5 528,1	0,225
LES MARAIS DE SAULNOT	23853,86	9 346,8	0,392
LE PAYS D'AMANCE	32718,05	20 622,0	0,630
LES QUATRE CANTONS	28917,44	8 690,1	0,301
LES QUATRE RIVIERES	23449,36	3 131,7	0,134
LES SEPT CHEVAUX	21115	9 063,3	0,429
LA TUILERIE	15305,69	5 178,5	0,338
LA VALLEE DU BREUCHIN	17286,15	7 006,1	0,405
LA VOGUE	20280,81	17 120,3	0,844
<b>TOTAUX</b>	<b>493 360,9</b>	<b>201 228,2</b>	

Approuvé à l'unanimité

# HUITÈME RÉOLUTION

A la suite de la présentation du budget 2024/2025 par le conseil d'administration, l'assemblée générale fixe, conformément au SDGC, la participation des UGC à 55 % du montant des dégâts et des frais d'estimation de l'année 2022/2023. Elle se traduit comme suit :

## Participation des UGC au montant des dégâts de sanglier et frais d'estimation 2022/2023

UGC	Montant global vacations + dégâts	Montant dégâts sangliers	Montant vacations Sangliers	Montant des dégâts de sanglier et des frais d'estimation 2022 / 2023	Somme à régler à la FDC70 pour le retrait des bracelets de sanglier 2024 / 2025
LA BASSE VALLEE DE L'OGNON	21 418,09 €	16 164,82 €	3 131,56 €	19 296,38 €	4 919,97 €
LE GRAYLOIS	17 949,32 €	8 064,20 €	742,93 €	8 807,13 €	1 680,54 €
LES CINQ MASSIFS	55 101,95 €	39 512,84 €	5 620,72 €	45 133,57 €	13 105,01 €
LES QUATRE RIVIERES	11 632,53 €	10 321,50 €	1 106,99 €	11 428,48 €	3 208,85 €
LA BELLE VAIVRE	67 790,41 €	48 954,96 €	3 884,31 €	52 839,26 €	16 746,75 €
LES MONTS DE GY	16 454,53 €	8 316,06 €	1 535,99 €	9 852,05 €	3 639,62 €
LA TUILERIE	19 235,08 €	10 603,37 €	1 034,26 €	11 637,63 €	3 267,57 €
LES QUATRE CANTONS	31 674,68 €	26 456,98 €	3 162,28 €	29 619,26 €	8 408,06 €
LE CENTRE	21 069,08 €	17 784,59 €	1 773,98 €	19 558,57 €	5 234,93 €
L'ABBAYE DE CHERLIEU	38 869,35 €	31 993,39 €	3 004,12 €	34 997,51 €	9 726,39 €
LA VOGUE	59 358,50 €	27 949,72 €	2 342,27 €	30 291,99 €	9 739,01 €
LE PAYS D'AMANCE	81 148,79 €	50 227,99 €	2 680,40 €	52 908,39 €	13 609,16 €
L'ERMITAGE	63 096,81 €	56 034,75 €	2 555,20 €	58 589,95 €	14 529,95 €
LES GRANDS BOIS	24 016,60 €	13 356,05 €	1 769,25 €	15 125,30 €	4 317,42 €
LES MARAIS DE SAULNOT	41 972,61 €	24 780,88 €	1 739,82 €	26 520,70 €	5 412,87 €
LES FRANCHES COMMUNES	31 740,06 €	23 624,85 €	3 444,18 €	27 069,03 €	8 110,96 €
LES SEPT CHEVAUX	35 424,85 €	29 155,08 €	4 775,98 €	33 931,06 €	9 215,21 €
LA VALLEE DU BREUCHIN	25 889,35 €	21 694,96 €	3 462,53 €	25 157,49 €	7 190,34 €
LES MILLE ETANGS	14 545,83 €	12 917,81 €	1 628,02 €	14 545,83 €	6 143,39 €
LE BASSIN DE CHAMPAGNEY	69 050,70 €	64 582,34 €	4 122,75 €	68 705,09 €	19 069,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>747 439,12 €</b>	<b>542 497,13 €</b>	<b>53 517,54 €</b>	<b>596 014,67 €</b>	<b>167 275,09 €</b>

Approuvé à l'unanimité

## NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après présentation, approuve le projet cynégétique pour le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030.

Approuvé à l'unanimité

# DIXIÈME RÉOLUTION

## DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

L'Assemblée générale, après lecture des propositions, approuve les dates d'ouverture, de fermeture et les modalités de chasse pour la saison 2024/2025.

Approuvé à l'unanimité